

Royaume du Maroc



Direction de la Politique
Economique Générale

Mouna Tourkmani



Document de travail n°92

Septembre 2003

Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité des auteurs les ayant initiés. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.

Sommaire

RESUME	1
INTRODUCTION	2
1. FINANCES PUBLIQUES	3
1.1. EVOLUTION DU MANQUE A GAGNER MENSUEL POUR LE TRESOR.....	3
1.2. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES	4
2. COMMERCE EXTERIEUR.....	4
2.1 IMPORTATION DES PRODUITS SOUMIS AU DEMANTELEMENT TARIFAIRE	4
2.2 EXPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS VERS L'UNION EUROPEENNE	5
2.3 EFFORT DE MODERNISATION DE L'APPAREIL PRODUCTIF	6
3. SOUTENABILITE DES EQUILIBRES INTERNE ET EXTERNE.....	7
3.1 EQUILIBRE INTERNE	7
3.2 EQUILIBRE EXTERNE	7
4. QUELQUES ASPECTS DU COMPORTEMENT PROBABLE DES ENTREPRISES LOCALES ET ETRANGERES EXPORTATRICES VERS LE MAROC.....	8
4.1. COMPORTEMENT DES ENTREPRISES LOCALES	8
4.2. COMPORTEMENT DES ENTREPRISES EXPORTATRICES VERS LE MAROC.....	9
5. DYNAMIQUE DE CREATION D'ENTREPRISES.....	10
6. MARCHE DE L'EMPLOI.....	10
7. BILAN DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DE L'ENTREPRISE MAROCAINE.....	11
CONCLUSION	15
ANNEXE	16

Résumé

L'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne prévoit la mise en place progressive d'une zone de libre-échange dans un délai de 12 ans, à compter du 1^{er} mars 2000. En vertu de cet accord, le Maroc s'engage à appliquer progressivement un démantèlement tarifaire pour les marchandises provenant de l'Union Européenne, sachant que les importations de biens d'équipement ont été totalement exonérées de droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Compte tenu de la concentration des échanges extérieurs du Maroc avec l'Union Européenne, cet accord aura des retombées importantes sur l'économie nationale. A ce titre, une étude d'impact de l'accord d'association avec l'Union Européenne sur l'économie nationale est en cours de réalisation par la Direction de la Politique Economique Générale.

La libéralisation des échanges industriels avec l'Union Européenne, que permettrait cet accord, peut s'avérer insoutenable pour le Maroc au moment où l'effet de la disparition des barrières tarifaires se fera pleinement sentir avant que les bénéfices escomptés ne soient engrangés.

Dans cette perspective, il importe de faire, à partir d'informations conjoncturelles, un suivi de l'évolution des variables économiques, financières et sociales concernées par le démantèlement tarifaire, afin de mesurer l'état des concurrences commerciales sur le marché marocain, de s'assurer en permanence de la soutenabilité du processus de libre-échange pour les équilibres interne et externe et, enfin, de contribuer à l'identification de mesures de politiques économiques permettant d'assurer un équilibre économique global.

Ce suivi concerne, en particulier, les finances publiques, le commerce extérieur, les équilibres interne et externe, la création d'entreprises, l'emploi et les prix. De même, il serait intéressant d'analyser le comportement des entreprises, aussi bien locales que celles étrangères concernées par l'export vers le Maroc et de faire un bilan relatif à la mise à niveau des entreprises au Maroc.

L'observation et l'analyse de certains paramètres supposés être affectés par le désarmement douanier montrent qu'à priori, entre mars 2000 et décembre 2002, il n'y a pas eu, apparemment, d'effets négatifs de ce désarmement tarifaire sur l'économie marocaine, excepté l'effet mécanique matérialisé par la moins-value fiscale pour le Trésor (1,2 et 1,5 milliard de dirhams respectivement en 2001 et 2002). D'un autre côté, certaines variables, comme les importations pour lesquelles il était logiquement prévu une hausse, ont enregistré une stagnation en terme d'évolution, sinon une baisse.

Il faut noter que la période écoulée, le nombre de produits concernés par le démantèlement tarifaire ainsi que les taux de droit de douane appliqués ne permettent pas de dégager des conclusions pertinentes quant à l'impact réel du désarmement douanier sur ces variables. Cet impact deviendrait tangible à partir de mars 2003, date de la mise en application du démantèlement tarifaire sur les produits importés de la liste III.

Le suivi des variables économiques, financières et sociales concernées par le démantèlement tarifaire serait, par ailleurs, plus pertinent si un certain nombre de données infra-annuelles sont disponibles ou diffusées avec des délais courts. Il s'agit, en particulier, de données statistiques détaillées sur la TVA relative aux produits importés concernés par le désarmement douanier, les indices des prix à l'exportation et à l'importation ainsi que les indices des prix de gros.

Enfin, pour pouvoir suivre efficacement et régulièrement les effets du démantèlement tarifaire sur l'économie marocaine, il est indispensable, notamment, de :

- Réaliser des enquêtes au niveau des entreprises locales.
- Confectionner régulièrement une balance des paiements Maroc - Union Européenne.

Introduction

L'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne, signé en février 1996, prévoit la mise en place progressive d'une zone de libre-échange dans un délai de 12 ans, à compter de la date d'entrée en vigueur (1^{er} mars 2000). En vertu de cet accord, le Maroc s'engage à appliquer progressivement un démantèlement tarifaire pour les marchandises provenant de l'Union Européenne selon le calendrier ci-dessous, sachant que les importations de biens d'équipement ont été totalement exonérées de droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord.

Année de démantèlement	Matières premières	Pièces de rechange	Produits non fabriqués localement	Produits fabriqués localement
0	25%	25%	25%	Délai de grâce
1	25%	25%	25%	
2	25%	25%	25%	
3	25%	25%	25%	
4				10%
5				10%
6				10%
7				10%
8				10%
9				10%
10				10%
11				10%
12				10%

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications

Compte tenu de la concentration des échanges extérieurs du Maroc avec l'Union Européenne (57% et 73% des importations et exportations respectivement en 2002), l'accord d'association aura des retombées importantes sur l'économie nationale dont l'appréciation et la quantification sont une entreprise difficile et complexe.

L'ouverture des échanges industriels avec l'Europe peut s'avérer insoutenable pour le Maroc, au moment où l'effet de la disparition des barrières tarifaires se fera pleinement sentir avant que les bénéfices escomptés soient engrangés. Dans cette perspective, il importe de faire, à partir d'informations conjoncturelles, un suivi de l'évolution des variables économiques, financières et sociales concernées par le démantèlement tarifaire avec l'Union Européenne, afin d'analyser l'ouverture du Maroc en terme de dynamiques productives.

Ce suivi aura pour objectif de :

- Mesurer l'état des concurrences commerciales sur le marché marocain.
- S'assurer en permanence de la soutenabilité du processus de libre-échange pour les équilibres interne et externe.
- Contribuer à l'identification de mesures de politiques économiques de court terme ne mettant pas en jeu l'équilibre économique d'ensemble.

En attendant les réalisations de l'étude d'impact sur l'économie marocaine de l'accord d'association avec l'Union Européenne (étude ayant démarré en septembre 2002 sous l'égide de la Direction de la Politique Economique Générale), il importe de mettre en exergue les canaux de transmission à l'économie marocaine de la baisse des tarifs douaniers programmés dans le temps. Ces canaux sont multiples. Les effets de l'accord d'association sur les finances publiques, liés à l'évolution du montant des droits de douane, sont de loin les plus connus.

Selon une approche statique, la perte des recettes douanières serait estimée pour la période 2000-2012 à près de 1,9% du PIB tendanciel, soit un effet annuel de 0,16% du PIB. Cette perte serait plus importante si l'on y ajoute les répercussions sur les recettes de l'Etat de l'accord de libre-échange en cours de négociations avec les Etats-Unis.

Les conséquences de cette approche statique méritent d'être atténuée par le fait que le libre-échange, en stimulant les importations, renforcerait les recettes de TVA provenant des importations.

Les ajustements des taux d'imposition étant difficilement envisageables dans l'état actuel, la compensation du démantèlement tarifaire ne pourrait se faire que par le biais d'une croissance économique forte, accompagnée d'un élargissement de l'assiette imposable, notamment à travers la révision des exonérations et des exemptions ainsi que par le renforcement des moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Les dépenses publiques devraient également être maîtrisées et rationalisées de manière à ce que le rythme de leur progression soit inférieur à celui des recettes fiscales.

S'agissant des effets sur l'économie marocaine opérant par le canal des prix et des volumes, ils ne sont qu'imparfaitement pris en compte. De plus, les données conjoncturelles, actuellement disponibles, ne fournissent pas toute l'information nécessaire.

Il s'avère alors important de suivre et d'analyser l'évolution des différentes variables économiques et sociales susceptibles d'être affectées par le démantèlement douanier, notamment : les finances publiques, le commerce extérieur, les équilibres interne et externe, la création d'entreprises et l'emploi. De même, il serait intéressant d'analyser le comportement des entreprises, aussi bien locales que celles étrangères concernées par l'export vers le Maroc et de faire un bilan relatif à la mise à niveau des entreprises au Maroc.

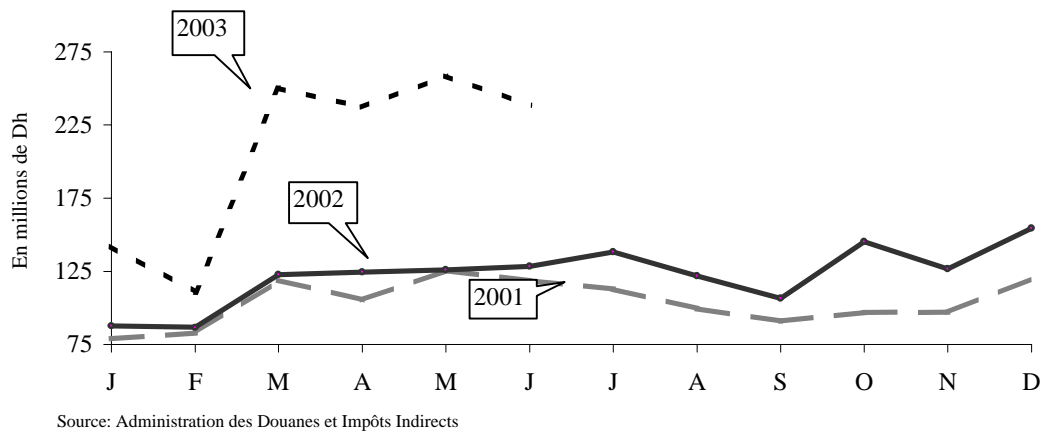
1. Finances publiques

1.1. Evolution du manque à gagner mensuel pour le Trésor

Suite au démantèlement tarifaire, le manque à gagner budgétaire pour le Trésor a atteint 1,5 milliard de dirhams en 2002 contre 1,2 milliard de dirhams en 2001. Il est estimé, pour le seul droit d'importation, à 1,24 milliard de dirhams au cours du premier semestre 2003 contre 0,68 milliard de dirhams au cours de la même période de l'année 2002, soit une hausse de 83%.

A partir de mars 2003, le manque à gagner pour le Trésor risque de s'amplifier en lien avec l'application du démantèlement tarifaire figurant sur la liste 3 des produits industriels.

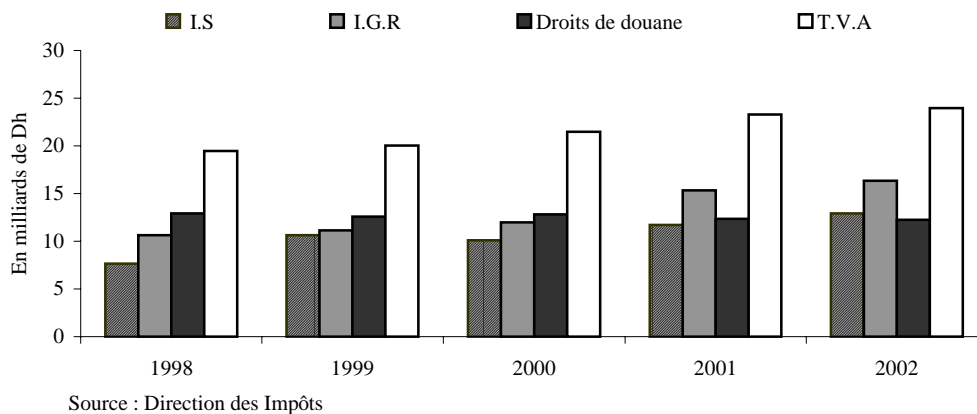
Evolution du manque à gagner mensuel pour le Trésor



1.2. Evolution des recettes fiscales

Le manque à gagner enregistré suite à la baisse des droits de douane a été largement compensé par les autres recettes fiscales. Ces dernières ont enregistré, en effet, une augmentation en 2001 liée particulièrement à la hausse de l'IGR de 3,4 milliards de dirhams (28,2%) et de la TVA (y compris la TVA des Collectivités Locales) de 1,8 milliard de dirhams (8,5%). En 2002, les recettes fiscales ont été tirées essentiellement par l'accroissement de l'IS (1,2 milliard de dirhams) et de l'IGR (1 milliard de dirhams). Il apparaît ainsi que, malgré le démantèlement douanier, la pression fiscale s'est légèrement allégée, affichant 22% en 2001 et 2002 contre 23% et 24% en 2000 et 1999 respectivement.

Evolution des recettes fiscales

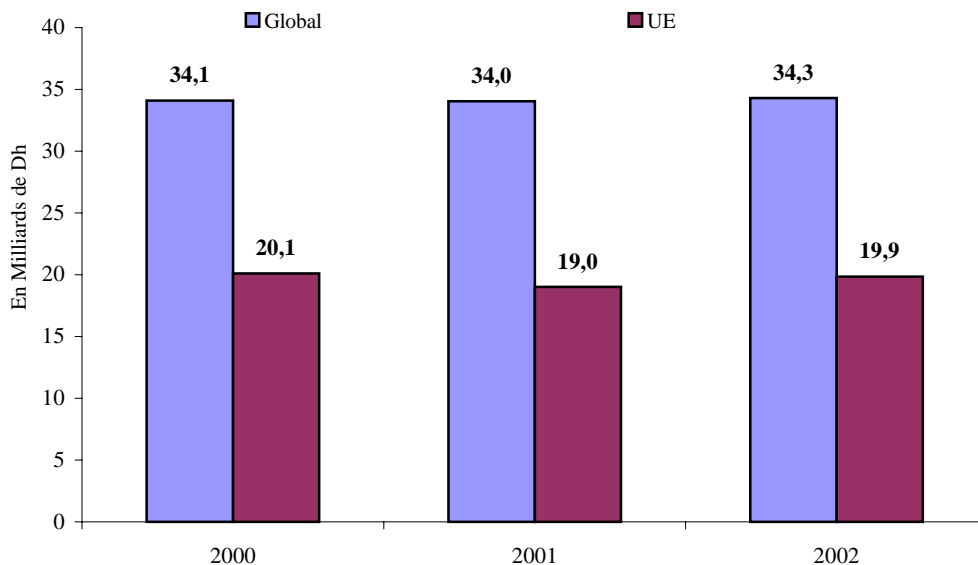


2. Commerce extérieur

2.1 Importation des produits soumis au démantèlement tarifaire

Selon l'Administration des Douanes, les importations des produits originaires de l'Union Européenne soumis au démantèlement tarifaire ont augmenté de 4,4% en 2002 par rapport à 2001, sans atteindre toutefois le niveau enregistré en 2000. Cette progression résulte de la mise en œuvre de la troisième tranche du démantèlement et de l'accroissement des importations de biens d'équipement industriels (+6%), des demi-produits (+6,9%), des biens d'équipement agricole (+38,7%) et des produits bruts d'origine animale et végétale (+8,1%).

Importations des produits affectés par le démantèlement tarifaire dans le cadre de l'accord Maroc-UE



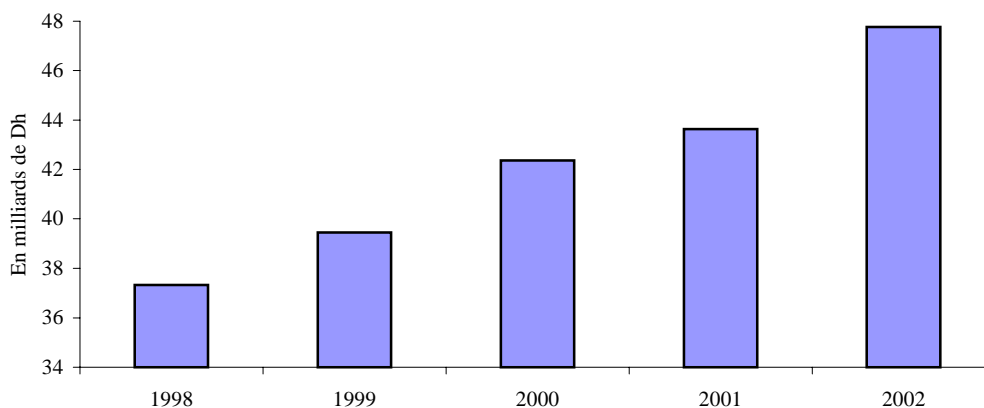
Source : Administration des Douanes et Impôts Indirects

L'analyse de l'évolution des importations des produits affectés par le démantèlement tarifaire en provenance du monde et de l'Union Européenne montre, qu'après deux années de l'entrée en vigueur de l'accord d'association, il n'y a pas eu un détournement important, comme attendu, des importations au profit de l'Union Européenne, du moins jusqu'en 2002.

2.2 Exportations de produits industriels vers l'Union Européenne

Les exportations de produits manufacturiers vers l'Union Européenne n'ont cessé d'augmenter entre 1998 et 2002. Toutefois, le rythme d'accroissement de ces exportations a nettement baissé entre les deux périodes 1999-2000 et 2000-2001 passant de 7,4% à 3,0% respectivement. Cette évolution est due en particulier à l'atonie de l'activité économique mondiale en 2001, qui a entraîné une baisse de la demande mondiale adressée au Maroc. Par ailleurs, ces exportations ont connu une hausse de 9,5% en 2002 par rapport à 2001, en lien avec l'augmentation de 52,4% des ventes de produits finis d'équipement industriel, contre une baisse de 14% en 2001.

Evolution des exportations marocaines de biens manufacturiers (*) vers l'Union Européenne



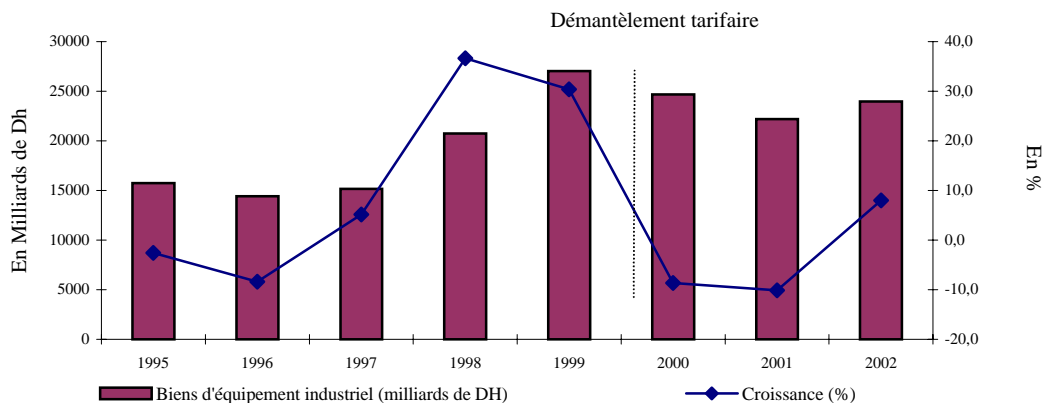
Source : Office des Changes

(*) Demi-produits + biens d'équipement + produits finis de consommation

2.3 Effort de modernisation de l'appareil productif

Contrairement aux attentes, les importations de produits finis d'équipement industriel, un des principaux indicateurs de modernisation du système productif, ont enregistré une baisse en 2000 et 2001, premières années du désarmement douanier. Elles se sont inscrites en hausse au cours de l'année 2002 sous l'effet notamment d'importantes acquisitions de voitures industrielles (+24% par rapport à 2001).

Evolution des importations de produits finis d'équipement industriel et leur rythme de croissance

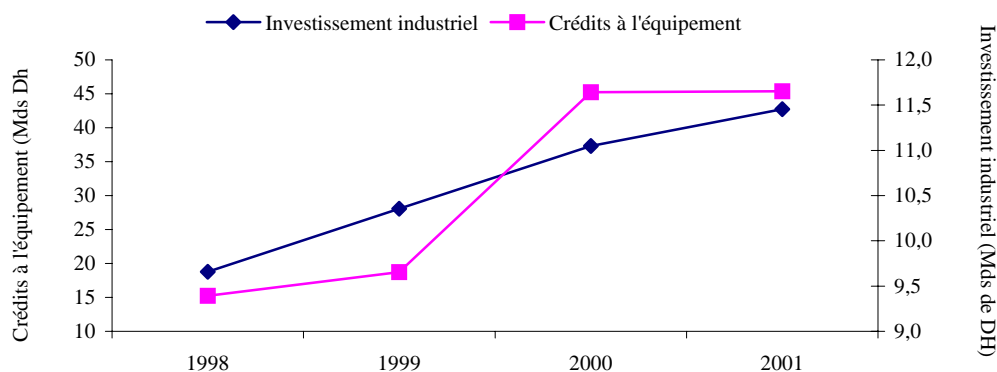


Source : Office des Changes

(*) Biens d'équipement industriel hors avions, bateaux, chaudières et matériel pour voie ferrée

L'investissement industriel, autre indicateur de modernisation du système productif, a connu une croissance continue entre 1998 et 2002, au même titre que les crédits à l'équipement qui se sont distingués par une hausse spectaculaire en 2000. Ils ont stagné en 2001 et reculé de 7,2% en 2002.

Evolution de l'investissement industriel et des crédits à l'équipement



Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications (MICT)

Bank-Al-Maghrib

L'accroissement de l'investissement industriel ne peut être lié, toutefois, à une réaffectation des marges des entreprises importatrices vers un investissement additionnel, suite au démantèlement tarifaire, pour au moins deux raisons :

- L'investissement industriel s'est accru depuis 1998, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur du désarmement douanier, en lien avec l'exonération fiscale dont ont bénéficié les entreprises au cours de la période 1998-2000 pour tout investissement entrant dans le cadre de la mise à niveau des bilans.
- Comme souligné plus haut et contrairement aux attentes, les importations des biens d'équipement ont baissé en 2000 et 2001, c'est-à-dire après l'entrée en vigueur de l'accord d'association, alors qu'elles avaient enregistré des hausses remarquables deux années auparavant.

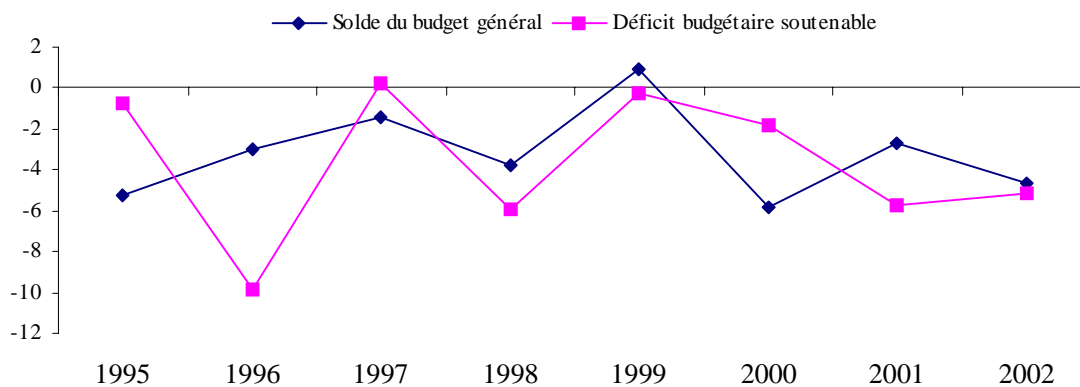
3. Soutenabilité des équilibres interne et externe

3.1 Equilibre interne

Déficit budgétaire :

Le déficit budgétaire soutenable¹, de l'ordre de 4,2 points du PIB entre 2000 et 2002, dépasse de près de 1,1 point celui effectivement enregistré. Cette soutenabilité n'est toutefois pas remplie en dehors des recettes de privatisation.

Evolution du solde du budget général et du déficit soutenable en % du PIB

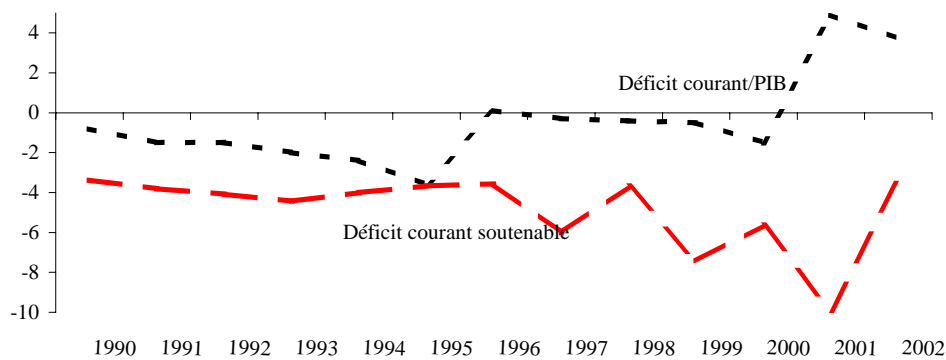


Source : DTFE/DPEG

3.2 Equilibre externe

Soutenabilité du compte courant

Evolution de la soutenabilité du compte courant



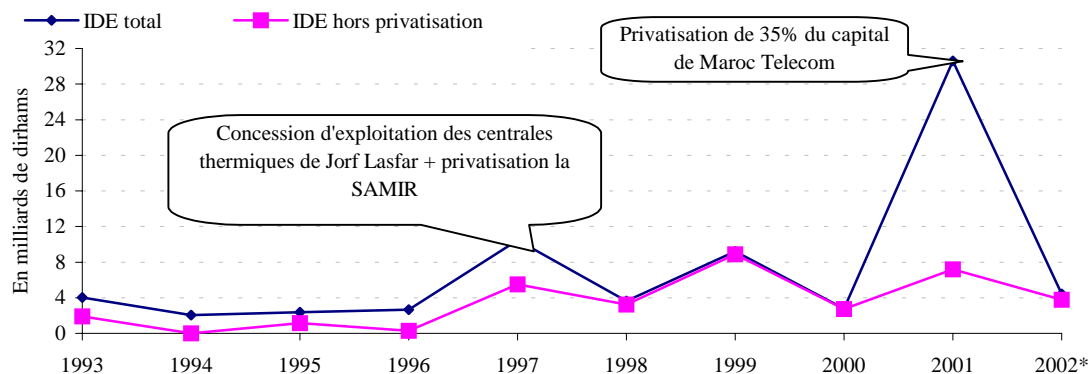
Source : DPEG

¹ Déficit qui permet la stabilisation du taux d'endettement.

La zone de soutenabilité¹ a tendance à s'élargir à partir de 1996, soutenue par la dynamique du secteur du tourisme, les transferts des Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) et les opérations de privatisation et de concession. Cette tendance à l'élargissement de la zone de soutenabilité a continué entre 2000 et 2002, la privatisation de 35% du capital de Maroc-Telecom, en faveur de Vivendi, a largement contribué en 2001 à cette évolution.

Investissements Directs Etrangers (IDE)

Evolution des IDE avec et hors privatisation



Source : Office des Changes

* Chiffres provisoires

Les IDE au Maroc ont connu une progression importante à partir de 1997, en liaison avec le processus de privatisation et la conversion de la dette extérieure en investissements. Hors privatisation, les IDE ont augmenté graduellement, particulièrement depuis 1997.

La période écoulée, concernée par le démantèlement tarifaire, reste trop courte pour pouvoir se prononcer sur un éventuel impact de l'accord d'association sur l'attrait des IDE au Maroc.

4. Quelques aspects du comportement probable des entreprises locales et étrangères exportatrices vers le Maroc

Faute d'enquêtes permettant de déceler le comportement des entreprises importatrices et exportatrices suite au démantèlement tarifaire, des scénarios de cheminement de l'effet-prix, toutes choses étant égales par ailleurs, ont été élaborés.

4.1. Comportement des entreprises locales

Sachant que, durant les premières années de la période transitoire, la baisse tarifaire n'affecterait que les biens non produits localement, les entreprises locales ont vu leur protection effective s'élever : leurs intrants importés ont connu une baisse de leurs coûts, tandis que leur produit final est resté protégé.

Pour l'avenir, les entreprises locales auront le choix de répercuter ou non la baisse des droits de douane sur leurs coûts de production. Deux cas "polaires" se présentent donc :

- Elles ne répercutent pas la baisse des droits de douane. Toutes choses égales par ailleurs, les prix ne devraient pas varier. L'affectation de cette baisse des droits de douane par les entreprises concernées pourrait prendre différentes formes :

- Un supplément d'investissement, en vue d'affronter la concurrence européenne.

¹ Cible de la dette extérieure fixée à 40% du PIB ou 200% des exportations.

- Un supplément de distribution de revenus (dividendes, salaires).

Dans tous les cas ici présentés, il devrait y avoir en principe un supplément marginal de versement d'impôts sur les sociétés (IS).

- Les entreprises importatrices répercutent intégralement la baisse des droits de douane. Toutes choses égales par ailleurs, les prix de gros devraient baisser, entraînant un gain pour le consommateur si les distributeurs répercutent cette baisse sur leurs prix. L'écart entre les prix de gros et de détail mesure le comportement des distributeurs.

4.2. Comportement des entreprises exportatrices vers le Maroc

Il convient de distinguer les exportateurs de l'Union Européenne, dont les produits pourront bénéficier du démantèlement tarifaire, des exportateurs du reste du monde. Plusieurs cas peuvent se présenter :

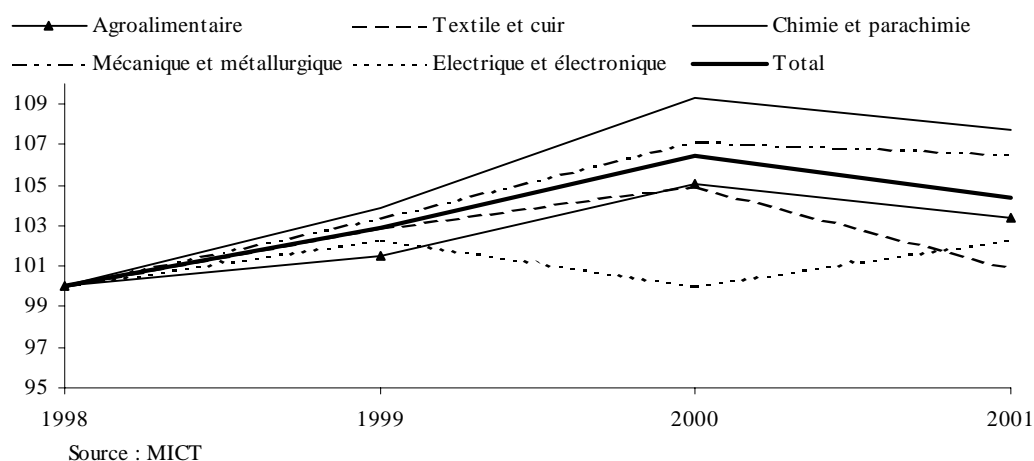
- Les exportateurs de l'Union Européenne élèvent leurs prix à l'exportation vers le Maroc, en cherchant à capturer une part de la baisse tarifaire. Cela amoindrirait les effets de l'ouverture tarifaire sur l'économie marocaine.
- Les exportateurs de l'Union Européenne ne modifient pas leurs prix à l'exportation vers le Maroc. Ils bénéficient d'un différentiel de prix indirect susceptible de créer un détournement de commerce à leur profit. Dans ce cas, deux types de comportements peuvent concerner les exportateurs du reste du monde :
 - La concurrence exercée par les entreprises exportatrices européennes pousse les exportateurs du reste du monde à baisser leur prix, pour limiter l'effet d'éviction.
 - Les exportateurs du reste du monde maintiennent leurs prix inchangés. L'effet d'éviction devrait être, dans ce cas, maximum.

Une enquête sur un panel d'entreprises devrait permettre à la fois :

- d'examiner l'évolution des prix à l'importation décomposés par provenance (Union Européenne / reste du monde), ainsi que des volumes correspondants (parts de marché respectifs).
- de mesurer l'ampleur de cet effet de détournement de commerce.

5. Dynamique de création d'entreprises

Evolution du nombre d'entreprises par secteur (base 100 = 1998)



La création des entreprises au Maroc a été marquée par une faible dynamique en 2001, à l'exception du secteur électrique et électronique qui a connu une évolution remarquable entre 1998 et 2001, reflétant ainsi une tendance de transformation du profil de spécialisation vers cette industrie.

En effet, la part du secteur électrique et électronique dans la production industrielle s'est accrue de 3,2% à 4,2% entre 1998 et 2001. Sa contribution dans la valeur ajoutée du secteur industriel a progressé de 3,6% à 4,6%. La part enfin de ce secteur dans les exportations et l'investissement industriels a atteint respectivement 8,9% et 6,9% en 2001 contre 5,1% et 5% en 1998.

6. Marché de l'emploi

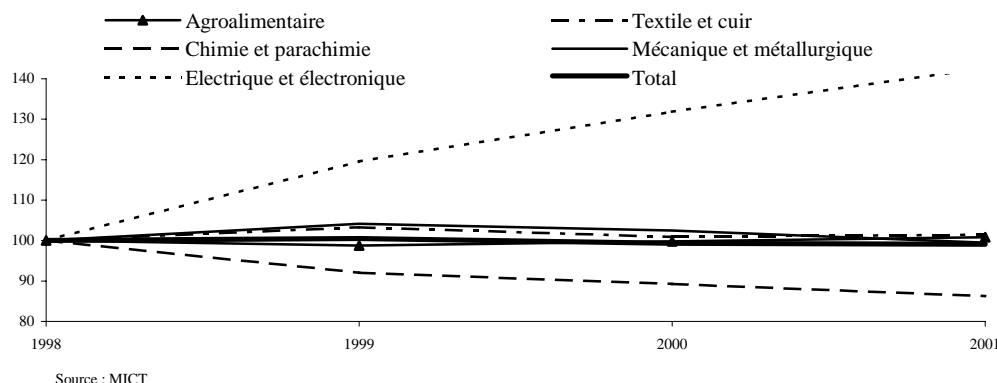
Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi, le marché de l'emploi a été caractérisé au cours du premier trimestre 2003 par la création nette de 222.700 emplois rémunérés en milieu urbain, en rapport avec l'augmentation des effectifs employés dans le secteur primaire (+25,7%), l'industrie (+15,1%) et les services (+2,4%), alors que l'emploi rémunéré dans le secteur des bâtiments et travaux publics a connu une quasi-stagnation (-0,6%).

Evolution du taux de chômage



Malgré une augmentation de la création d'entreprises durant la période 1998-2000, l'emploi industriel a connu un léger recul durant les dernières années, à l'exception du secteur électrique et électronique qui ne représente que 5% de l'emploi industriel.

Evolution de l'emploi industriel (base 100 = 1998)



La baisse de l'emploi industriel peut être expliquée d'une part, par le surcoût que constitue pour les entreprises le recrutement de la main-d'œuvre (salaires et charges sociales) et, d'autre part, par le retard observé au niveau de la promulgation du nouveau code de travail. Celui-ci a finalement été adopté en juin 2003.

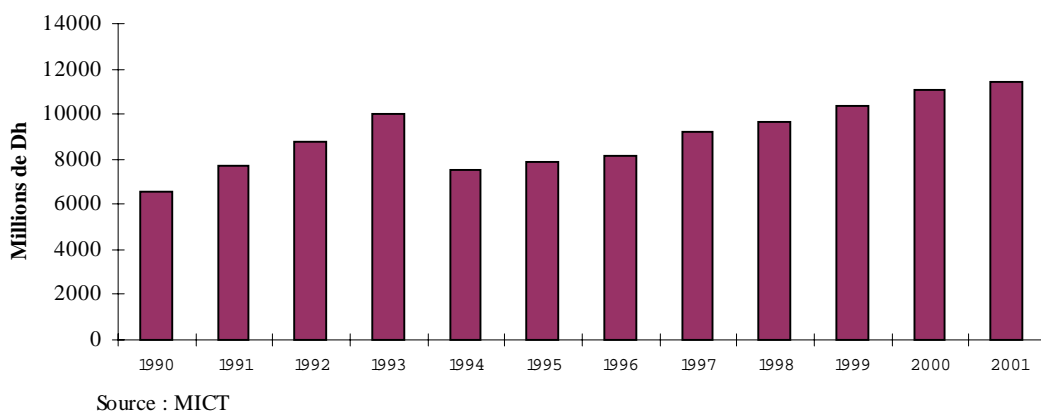
7. Bilan du programme de mise à niveau de l'entreprise marocaine

Face au défi du démantèlement tarifaire résultant de la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 1996, un programme de mise à niveau des entreprises locales a été mis en place depuis cette date pour préparer l'économie nationale à cette ouverture.

L'évaluation des actions de ce programme montre qu'il n'a pas été généralement accompagné d'une définition claire des choix prioritaires et que la réalisation de certaines mesures a été reportée.

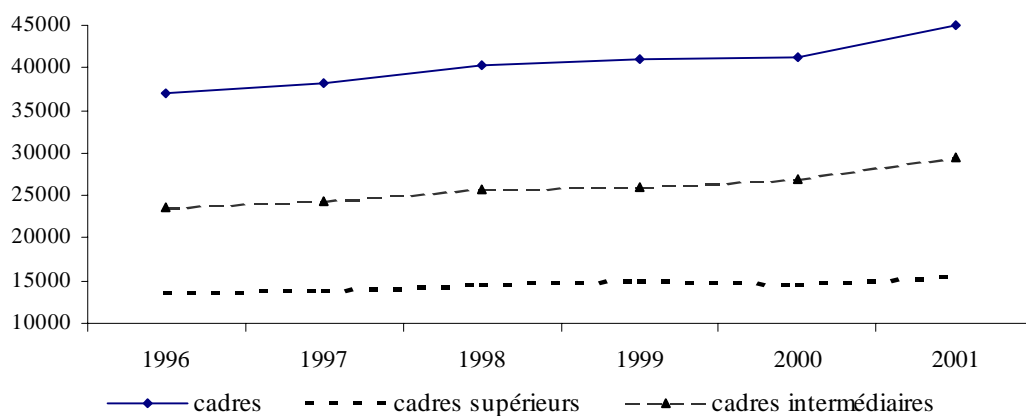
En effet, au niveau de l'investissement industriel, la croissance annuelle moyenne a été de 9% sur la période 1996-2001 (12,7 milliards de dirhams en 2001 contre 8,2 milliards de dirhams en 1996). Cette évolution est imputable à l'amélioration du niveau d'investissement dans les industries de la métallurgie et de la chimie-parachimie qui ont connu des taux de croissance annuels moyens respectifs de 28,7% et 6,5% sur la période 1996-2001. Le niveau des investissements réalisés dans les autres branches a connu, par contre, une stagnation.

Evolution de l'investissement industriel



S'agissant de la qualification des ressources humaines, le nombre de cadres (supérieurs et intermédiaires) dans l'industrie de transformation a connu une croissance annuelle de 4%, passant de 36 992 en 1996 à 44 894 en 2001.

Nombre de cadres employés dans le secteur industriel



Source : MICT

Le taux d'encadrement supérieur du secteur industriel a stagné autour de 3,4% sur toute la période 1999-2000. De même pour le taux d'encadrement intermédiaire qui s'est stabilisé autour de 6%.

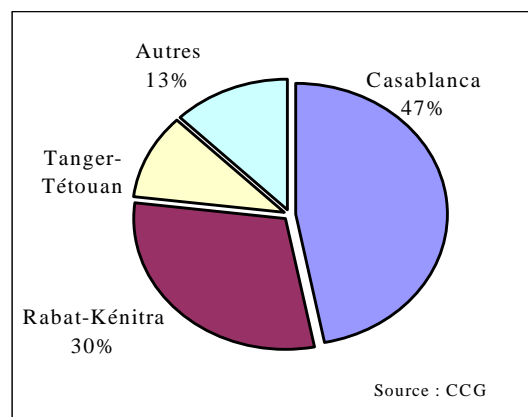
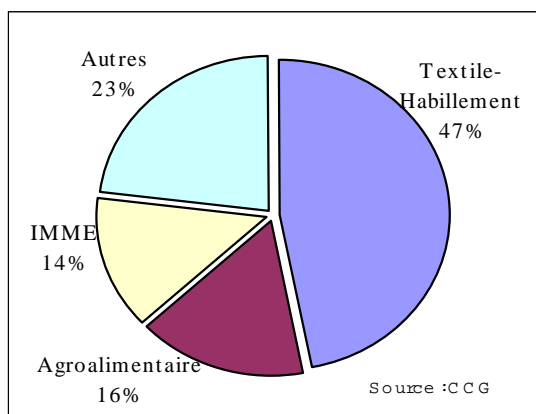
L'octroi d'environ 8,4% des apports de MEDA I à la formation continue n'a pas suffi à engager davantage les entreprises, notamment les PME, dans l'amélioration de la qualification de leurs employés.

En matière de financement, plusieurs instruments ont été déployés, notamment dans le cadre de la contribution de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), des fonds spécialisés et des lignes de crédit étrangères.

A fin avril 2003, la CCG a financé 57 projets au titre du FOGAM, 17 pour le FODEP et 21 pour le Fonds de garantie français.

- Pour le FOGAM (fonds de garantie des crédits de mise à niveau qui est ouvert depuis 1997 aux entreprises cherchant à financer leur mise à niveau via des crédits bancaires), la CCG a approuvé 57 projets d'un montant global de 118 millions de DH. Le textile-habillement est le premier secteur bénéficiaire avec 47% des engagements et, sur le plan régional, Casablanca est en première position avec 47% des concours avec 27 projets.

Répartition sectorielle et géographique des engagements de la CCG (à fin avril 2003)

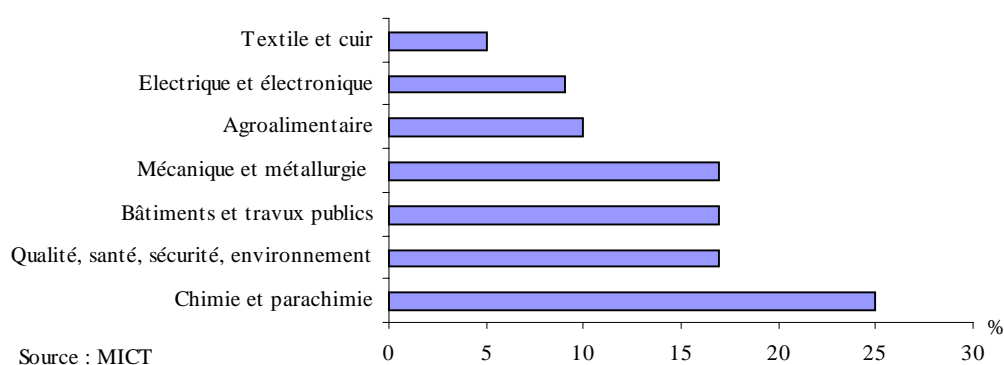


- Le FODEP 1 (fonds de dépollution industrielle), mis en place depuis 1998, a été utilisé dans sa quasi-totalité. Il a concerné 17 projets pour un investissement global de 110 millions de DH. L'agroalimentaire a bénéficié de 39% des engagements, suivi du secteur cimentier (27%), de la chimie (20%), des IMME (7%) et du cuir (7%). D'un autre côté, une nouvelle ligne (FODEP 2), orientée vers la PME et les entreprises artisanales, a été mise en place par le gouvernement allemand.
- Pour le FORTEX (Fonds de Restructuration Textile), 7 projets ont été soumis par les banques, à fin avril 2003, à la CCG dont un a été agréé. Il s'agit d'une unité de confection qui a bénéficié d'un crédit FORTEX à 1,3 million de DH.
- Le RENOVOTEL (fonds de rénovation des unités hôtelières), faisant l'objet d'une convention signée le 21 février, n'a pas encore couvert d'opérations à fin avril 2003.

En matière de qualité, le système de normalisation et de qualité, mis en place en 1972, s'est développé depuis la moitié des années 90, en particulier avec la mise en œuvre du programme d'appui à la promotion de la qualité dans le cadre du protocole MEDA :

- En 2001, le nombre de normes marocaines homologuées a atteint 3167. Durant cette année, le Conseil Supérieur Interministériel de la Qualité et de Productivité (CSIQP) a approuvé 580 projets de normes, soit une augmentation de 18% par rapport à 2000.
- La part des normes homologuées attribuée à l'industrie a atteint 80%. Le secteur de l'habitat est en seconde position avec 9%, suivi de l'agriculture avec 5%. L'équipement, la santé, l'environnement et l'artisanat sont en dernière position avec moins de 2% chacun.

Répartition sectorielle des normes homologuées à fin 2001



- Le nombre d'entreprises certifiées NM ISO 9000, à fin mai 2002, ne dépasse guère 34 entreprises sur les 200 accompagnées (sur un total d'environ 7000 unités) pour une démarche qualité (soit 17%) et sur 50 unités guidées jusqu'à la certification (68%).

Par ailleurs, le programme de mise à niveau a été renforcé dernièrement (10 juin 2003) par l'adoption de plusieurs mesures par le Comité national de mise à niveau (CNMN). Ces mesures concernent principalement le cadre institutionnel, les infrastructures, l'administration, l'environnement des entreprises, la fiscalité, les ressources humaines,...

Parmi les principales mesures figurent le regroupement des activités de promotion d'investissement et d'exportation en un seul organisme (ONIX), la création de l'Institut marocain de la normalisation (IMANOR) et du Comité marocain d'accréditation (COMAC). Il est prévu également la promulgation d'une loi sur le contrôle de la qualité des produits, services et installations industriels.

D'autres mesures aussi importantes en faveur de l'entreprise ont été prises concernant en particulier le développement du capital-risque, l'unification du taux d'intérêt relatif au financement de la mise à niveau et l'harmonisation des procédures d'éligibilité.

Conclusion

Le constat afférent à l'observation et à l'analyse des différents paramètres supposés être affectés par le démantèlement douanier montre qu'entre mars 2000 et décembre 2002, il n'y a pas eu apparemment, en général, d'effets négatifs de ce désarmement tarifaire sur l'économie marocaine, excepté l'effet mécanique matérialisé par la moins-value fiscale pour le Trésor.

D'un autre côté, certaines variables, comme les importations en provenance de l'Union Européenne, pour lesquelles il était logiquement prévu une hausse, ont stagné, sinon ont enregistré une baisse.

Il est vrai que durant la période analysée, les produits concernés par le démantèlement tarifaire ainsi que les taux appliqués ne permettent pas de dégager des conclusions appropriées quant à l'impact réel du désarmement douanier. Cet impact deviendrait tangible à partir de mars 2003, date de la mise en application du démantèlement tarifaire sur les produits importés de la liste III.

Les évolutions globales d'agrégats économiques et financiers résultent cependant d'un ensemble de facteurs autres que le démantèlement tarifaire. Ceci n'empêche pas d'affirmer, par ailleurs, que les observations, formulées à travers la présente note, auraient pu être plus pertinentes si un certain nombre de données infra-annuelles étaient disponibles ou diffusées avec des délais courts.

Il importe aussi de retenir des indicateurs pertinents pour l'appréciation du comportement de marges des entreprises locales (investissement, distribution de dividendes,...).

Ainsi, en attendant les résultats de l'étude d'impact sur l'économie nationale, pour pouvoir suivre efficacement et régulièrement les effets du démantèlement tarifaire sur l'économie marocaine, il est indispensable de :

- Réaliser des enquêtes au niveau des entreprises locales. Pour cela, il faut :
 - Relancer la requête de la DPEG, adressée au Ministère d'Industrie, du Commerce et des Télécommunications, relative à l'intégration, dans l'enquête de conjoncture sur le suivi de l'investissement industriel, d'un questionnaire destiné aux entreprises d'import et d'export résidentes au Maroc.
 - Améliorer ledit questionnaire en intégrant d'autres demandes d'informations concernant l'impact du démantèlement douanier notamment sur le niveau d'activité et le degré de concurrence observé tant sur le marché domestique que sur les marchés étrangers.
- Confectionner régulièrement une balance des paiements Maroc - Union Européenne, pour mesurer les effets de création / détérioration du commerce de biens et services et suivre l'évolution des flux de capitaux et des transferts financiers à destination du Maroc.

A nnexe

Les variables faisant l'objet d'un suivi conjoncturel sont :

- Finances publiques
 - Manque à gagner mensuel pour le Trésor
 - Recettes publiques (TVA, IS et IGR)
- Commerce extérieur :
 - Importations des produits soumis au démantèlement tarifaire
 - Exportations des produits manufacturés
- Soutenabilité des équilibres interne et externe :
 - Déficit budgétaire
 - Déficit budgétaire soutenable
 - Déficit courant
 - Déficit courant soutenable
- Création d'entreprises
- Marché de l'emploi
- Bilan de mise à niveau de l'entreprise marocaine.
 - Investissement industriel.
 - Qualification de la main d'œuvre.
 - Utilisation des mécanismes de financement.
 - Norme et qualité.